

**RAPPORT-PRÉAVIS**  
**N° 129/2018**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Héritier concernant « L'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur Gare Nord »**

**Délégué municipal : M. Maurice Gay**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Jeudi 1 <sup>er</sup> novembre 2018 à 19h
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 1

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

La Municipalité souhaite répondre par le présent rapport-préavis au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Héritier, daté du 9 août 2017, concernant « L'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur Gare Nord ». Elle remercie le bureau du Conseil de lui avoir accordé un délai supplémentaire pour apporter sa réponse au Conseil communal.

## **2. Etat de la situation**

---

Le postulat de M. le Conseiller communal Fabien Héritier décrit différents problèmes posés par l'aménagement actuel du secteur gare nord. Le but visé est d'obtenir de la Municipalité des solutions adaptées sous la forme d'un projet de réaménagement pour sécuriser l'espace public sur l'ensemble du secteur.

### **2.1 Problématique posée par la situation actuelle du secteur gare nord**

Les difficultés décrites par le postulant sont essentiellement liées aux 5 thématiques suivantes :

1. cheminements piétons ;
2. stationnement des vélos ;
3. stationnement des véhicules deux-roues motorisés ;
4. stationnement de courte durée ;
5. déposes minutes des voitures.

### **2.2 Mesures envisagées par le postulant**

Sur la base du constat résumé ci-dessus, le postulant demande à la Municipalité d'élaborer un projet de réaménagement du secteur gare nord à court-moyen terme. Il décrit ainsi précisément les 4 mesures suivantes :

1. augmenter les capacités de stationnement vélos, y compris la mise en place d'une Vélostation, avec service de petite réparation, entretien, etc. ;
2. réorganiser et relocaliser le stationnement des véhicules deux-roues motorisés ;
3. relocaliser le stationnement courte durée en face de la poste ;
4. organiser le stationnement dépose-minute et surtout le faire respecter. L'objectif étant qu'il n'y ait plus de véhicules hors case.

## **3. Réponse apportée par la Municipalité au postulat**

---

Se fondant sur le projet d'arrêté portant sur les projets d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération en faveur de l'interface multimodale de la place de la Gare à réaliser pour 2025, auquel s'ajoute la décision des CFF de percer le passage inférieur Viollier pour l'année 2024, la Municipalité a estimé qu'il est nécessaire d'engager rapidement une réflexion globale sur l'aménagement et l'urbanisation du secteur gare à long terme prévue dans le projet Cœur de ville.

Par souci de cohérence urbanistique et surtout dans le but de réaliser un aménagement efficient et fonctionnel qui saura ainsi gérer les grands enjeux du secteur, en particulier sur le plan de la mobilité et des échanges multimodaux, la Municipalité souhaite lancer une démarche à l'échelle de l'ensemble du quartier de la Gare. Celui-ci doit englober :

- le secteur sud : la place de la Gare, les 2 passages inférieurs, et le bâtiment gare sud situé sur le secteur de la cour aux Marchandises ;

- le secteur nord : la place de la Gare, la Vélostation, la portion de la route de St-Cergue décrite ci-dessus, sans oublier les sous-périmètres liés aux deux édifices décrits dans le *Plan d'action cœur de ville 2017-2030* pour ce secteur : la Maison des administrations et le bâtiment à vocation hôtelière (selon la terminologie utilisée dans *le Plan d'action*).

La Municipalité a donc chargé le Service de l'urbanisme de lui soumettre d'ici à la fin 2018 une stratégie en vue de solliciter le Conseil communal sous la forme d'un préavis. Les échelles, les secteurs et les thèmes complémentaires suivants seront traités :

- un projet urbain pour le secteur de la Gare ;
- l'espace public de la place de la Gare, côté sud ;
- l'espace public de la place de la Gare, côté nord ;
- les volumes bâtis.

La procédure retenue par la Municipalité pour traiter ce dossier prendra très probablement la forme d'une procédure de mandats d'études parallèles (MEP). Elle aura pour but de préciser notamment :

- le fonctionnement de l'ensemble de la place la Gare, côtés nord et sud ;
- Les connexions nord – sud ;
- les implantations des constructions et leurs affectations ;
- l'aménagement des espaces publics.

Les travaux préliminaires, allant dans le sens de la formulation d'un cahier des charges pour un MEP sont actuellement en cours en étroite collaboration avec les CFF qui se sont déclarés disposés à ratifier une « convention de collaboration » avec la Ville à cet effet. Les préoccupations formulées par le postulant font partie intégrante des réflexions en cours et des conditions du mandat d'études parallèles en terme de réponses à apporter.

Au sujet de la mise en œuvre, il est d'ores et déjà admis que la planification et les réalisations des différents aménagements et constructions seront échelonnées dans le temps. Cela est dû en particulier à la dimension du site, aux impératifs de certains ouvrages dont les échéances sont imposées et à la multiplicité des intervenants et maîtres d'ouvrages.

La Municipalité tient encore à préciser qu'elle considère que la situation actuelle n'est pas acceptable. Elle estime par contre que le dépose-minute peut et doit être toléré pour autant que le conducteur reste dans sa voiture. La Municipalité sera attentive à faire respecter ce fonctionnement.

### **3. Conclusion**

---

En conclusion, la Municipalité remercie le postulant pour les questions posées. Au vu des différentes décisions favorables prises portant en particulier sur l'interface multimodale de la place de la Gare et sur la réalisation prochaine du passage inférieur Viollier, la Municipalité estime que sa volonté de lancer une réflexion globale telle que prévue dans le préavis N° 43/2017 « Cœur de ville » pour l'ensemble du secteur de la Gare se confirme. Elle a donc prévu de vous soumettre dans les prochains mois un préavis en vue de lancer, au cours de l'année 2019, une procédure de mandats d'études parallèles dont les grands enjeux sont d'ores et déjà abordés dans le présent rapport-préavis et reprennent la préoccupation du postulat.

## NYON · RAPPORT-PRÉAVIS N° 129/2018 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Nyon

**vu** le rapport-préavis N° 129/2018 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Héritier concernant « l'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur Gare Nord »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :** de prendre acte du rapport-préavis N° 129/2018 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Héritier, daté du 9 août 2017, concernant « l'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur Gare Nord ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 août 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.- François Umiglia

### Annexe

---

- Postulat de M. le Conseiller communal Fabien Héritier, du 9 août 2017, concernant, « l'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur Gare Nord »

# Postulat en vue d'améliorer et sécuriser l'espace public du secteur Gare Nord

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans le Programme de législature 2016-2021 et le plan d'action cœur de ville 2017-2030, aucune proposition n'est faite pour améliorer l'aménagement de l'espace public dans le Secteur Gare Nord. Or, ces aménagements, qui existent depuis une dizaine d'années, font penser que les travaux ne sont pas terminés. Les espaces sont mal conçus et ne répondent pas de manière satisfaisante aux usages qui sont prévus.

Des problèmes existent sous différents angles :

- Cheminements piétons et accès aux stationnements vélos et motos : tout en bas de la route de St-Cergue (sud), il y a un conflit important entre les piétons qui transitent dans les parkings vélos et motos, les accès vélos et motos et la circulation des voitures. Cet endroit est accidentogène, car la visibilité est très mauvaise pour tous les usagers à cause notamment de l'emplacement du stationnement des voitures, celles situées à côté de la déchetterie.
- Stationnement vélos : face à l'explosion de l'utilisation du vélo par les pendulaires qui prennent le train, le nombre de places de stationnement est très insuffisant. A 8h le matin, plus aucune place n'est disponible. Il faut également dire qu'il y a quelques épaves qui devraient être évacuées. Comme dit plus haut, le conflit avec les piétons qui y transitent est problématique. De plus, le revêtement en stabilisé nécessiterait un entretien accru, car rapidement des tassements se créent et des flaques d'eau se forment en temps de pluie.
- Stationnement des 2 roues motorisés : les places sont juste suffisantes aujourd'hui. Compte tenu de la nécessaire extension du parking vélo, il faudrait réfléchir à un autre emplacement pour les 2 roues motorisés, également dans le but de ne pas concentrer tous les conflits au même endroit.
- Stationnement courte durée (30min) pour les voitures: ce stationnement courte durée en créneaux à côté de l'écopoint devrait être relocalisé ailleurs. Comme dit précédemment, le stationnement bouche la visibilité pour l'accès au stationnement vélos et motos.
- Dépose-minute des voitures : il s'agit d'un problème aigu le soir car les gens attendent l'arrivée du train de longues minutes dans leur voiture. Les jours de pluie, le problème s'accroît encore. Aux heures de pointe du soir, ce sont souvent 20 à 30 voitures qui attendent dans la zone de rencontre engorgeant totalement l'espace, le rendant dangereux et inhospitalier. Il va sans dire que la grande majorité des voitures sont hors cases et n'ont donc pas le droit d'y stationner. Si rien n'est entrepris, ce problème va empirer et cette zone de rencontre ne sera jamais un espace public attractif. Cette problématique doit être étudiée finement afin de proposer des solutions pour mieux organiser l'espace en vue de le sécuriser. Cela passera vraisemblablement par des mesures visant à décourager la dépose-minute dans l'ampleur qu'elle est pratiquée aujourd'hui.

Par ce postulat, je demande donc à la Municipalité d'élaborer un projet de réaménagement du Secteur Gare-Nord à court-moyen terme visant à :

- Augmenter les capacités de stationnement vélos, y compris la mise en place d'une vélostation, avec service de petite réparation, entretien, etc ;
- Réorganiser et relocaliser le stationnement 2 roues motorisés ;

- Relocaliser le stationnement courte durée en face de la poste ;
- Organiser le stationnement dépose-minute et surtout le faire respecter. L'objectif étant qu'il n' y ait plus de véhicule hors case.

Fabien Héritier – 9 août 2017.